



DÉCRET SALVINI : CRIMINALISATION ET PRÉCARISATION DES EXILÉ.E.S

La nouvelle loi italienne adoptée le 28 novembre supprime la protection pour raisons humanitaires – la plus accordée par l'Italie. À la place, un permis pour « cas particuliers », tellement exceptionnels et restrictifs que très peu en bénéficieront. Celleux qui le recevront seront exclu.e.s du système de santé, désormais réservé aux personnes protégées au titre de la convention de Genève (statut de réfugié.e et protection subsidiaire). Et il est limité dans le temps à 6 mois ou 2 ans en fonction des cas. Elle exclut aussi leur enregistrement au registre d'état civil (impossibilité de trouver un emploi, un domicile, etc.), au « système d'accueil » (retour de détention direct vers des centres administrative).

Dans certain cas, elle prévoit une requalification du titre de séjour pour raisons humanitaires « en permis de séjour pour raison de travail », c'est-à-dire, un réel chantage envers les travailleurs qui devront accepter n'importe quelles conditions de travail pour se voir octroyer un permis de séjour.

Le décret prévoit aussi de durcir les critères de la citoyenneté. Il criminalise l'immigration en prolongeant la durée de détention de 90 à 180 jours, et en bloquant 30 jours à la frontière les personnes entrée irrégulièrement, le temps de vérifier leur identité. À défaut, elles seront envoyées en rétention mais si les centres sont pleins, elles resteront bloquées à frontière.

139 municipalités et 8 régions* ont déclaré leur opposition à la loi et y résistent en ne l'appliquant pas. Des manifestations massives ont eu lieu et les associations, églises et institutions judiciaires déclarent leur désobéissance des lieux en ouvrant alternatifs. Cependant, les maires désobéissant sont souvent ciblés par des perquisitions, des tentatives voire destitution comme le maire de Riace.

C'est une loi « sécuritaire » de plus qui vise les exilé.e.s

n'importe quelles conditions de travail pour se Les exilé.e.s ne sont pas des criminels, ils voir octroyer un permis de séjour. cherchent un refuge

http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/resistenze-locali-al-decreto-salvini_279671#6/42.123/10.503

CONTRE LES PEUPLES ET LES EXILÉS

mais aussi tous ceux qui tentent de fuir la corne de l'Afrique, se retrouvent bloqués aux frontières soudanaises. C'est la sanguinaire milice janjawid, responsable du génocide au Darfour (rebaptisée « Forces d'intervention rapide »), qui garde les frontières **soudanaises** – ou plus exactement les frontières externalisées de l'Europe en Afrique. En retour, le régime soudanais a obtenu des chefs de gouvernement européens véritable réhabilitation pour sa participation à la lutte contre 'l'immigration illégale'. Qu'El-Béchir soit un dictateur poursuivi pour crimes de guerre et génocide par la Cour Pénale Internationale depuis 2010, ne l'a donc pas empêché de devenir un allié stratégique de la France et de l'UE.

Localement Samedi 19 janvier 2019, à l'appel d'un collectif d'exilé.e.s soudanais.e.s plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées à Grenoble pour manifester leur soutien au mouvement de protestation contre le régime de Omar El-Bechir.

Ce journal mural est un apériodique réalisé à Grenoble. Il paraît de temps en temps pour diffuser des infos, actualités et analyses sur ce qu'il se passe aux frontières de l'Europe : une véritable guerre à l'encontre des personnes exilées, avec son armée (Frontex) et ses relais médiatiques. Ces frontières ne sont pas des lignes, elles sont diffuses, leur présence est partout à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne, à travers les contrôles, les rafles, le harcèlement et l'humiliation systématique des exilées. Ce journal défend la liberté d'installation et de circulation pour toutes et tous, veut contribuer à lutter contre le racisme et les nouvelles formes du colonialisme, contre les frontières et les injustices sociales, et contre la politique de la peur.